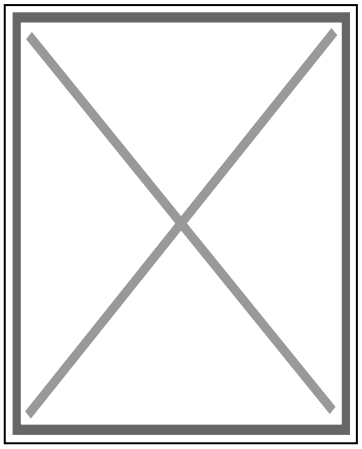
avril 2025

FFQ

Accueil / BBI / Organismes professionnels / FFQ

Gérard Néton élu à la présidence de la fédération de la quincaillerie



Réuni le jeudi 27 mars à Lyon, le Conseil d'administration de la FFQ a élu Gérard Néton à la présidence de la Fédération. Il succède ainsi à Jean François Bianchi qui avait fait part de sa démission pour raisons personnelles début février. Son mandat court jusqu'au mois de juillet 2027. Le Conseil d'administration de la Fédération Française de la Quincaillerie a également élu Guillaume Abram en qualité de membre du Bureau. Il rejoint Gérard Néton (Président), Valérie Lachenal (Vice-présidente), Denis Moin (Trésorier), Christian Damier (Secrétaire) et Antoine Veissière (membre).

Pour son entrée en fonction, le nouveau Président a remercié ses pairs et fait une première déclaration d'intention qui guidera son action : « *C'est avec gratitude et le sens des responsabilités que je prends la présidence de la Fédération Française de la Quincaillerie. Dans un contexte où notre filière – et plus largement l'ensemble du monde économique – doit faire face à des défis inédits, je suis déterminé à poursuivre les actions engagées et à renforcer le dialogue avec l'ensemble des acteurs du secteur pour porter les spécificités de notre branche. Avec l'appui de mes collègues du Bureau et du Conseil d'administration, je souhaite inscrire notre action dans un esprit de coopération pour accompagner l'ensemble de nos adhérents, valoriser nos métiers et contribuer à la pérennité et au dynamisme de notre profession.* »

Moratoire sur la REP Bâtiment PMCB

Les filières « bâtiment » et « déchets », réunies en un collectif de quinze organisations professionnelles, ont été récompensés de leurs efforts de sensibilisation du gouvernement quant à la complexité de la mise en œuvre de la REP PMCB Produits et Matériaux de Construction du secteur du Bâtiment et l'urgence d'engager une nouvelle concertation.

Dans un communiqué du 20 mars dernier, la ministre de la Transition Ecologique, Agnès Pannier-Runacher, a en effet annoncé l'officialisation d'un moratoire de la REP PMCB basée sur le principe du « *pollueur payeur* » qui transfère le coût de prise en charge des déchets du détenteur vers le metteur sur le marché de produits et matériaux concernés par le biais d'une éco-contribution. Cette décision fige certaines dispositions prévues à partir de 2025, le temps de revoir collectivement les principes du dispositif et « *sa mise en œuvre compliquée* ».

L'ensemble des organisations professionnelles saluent cette décision et s'engagent à contribuer activement à cette refondation de la REP PMCB. Comme l'indique la FFQ : « *Elles partagent les mêmes objectifs : recadrer le paramétrage du dispositif afin d'en assurer l'acceptabilité, la soutenabilité économique et la pérennité tout en maintenant le cap d'objectifs environnementaux ambitieux* ».